

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 29 août 2022 à 19 h 30.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller et
maire suppléant, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège
n° 3, Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5 et Nancy Fontaine,
conseillère, siège n° 6.

Est absent :

François Bilodeau, conseiller, siège n° 4

Citoyens : 0

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire,
Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et
greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

235.08.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du
jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance extraordinaire
29 août 2022, à 19 h 30

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Resurfacement de la côte du rang Sainte-Marie (rue Principale)
5. Période de questions
6. Levée de la réunion

4. Resurfacement de la cote du rang Sainte-Marie (rue Principale)

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions sur invitation a été faite le 29 août 2022 à 11 h ;

236.08.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux de resurfacement de la cote du rang Sainte-Marie (rue Principale), soit R. Guilbault Construction Inc. au montant de 63 274,75 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Période de questions

Aucun point n'est soumis.

17. Levée de la réunion

237.08.2022 Il est 19 h 58 l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale